

MINISTÈRE DE LA GUERRE  
SOUS-SECRÉTARIAT D'ETAT  
de l'ADMINISTRATION  
SERVICE GÉNÉRAL DES PENSIONS  
2<sup>e</sup> Service  
Section de l'Etat Civil

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 27 AVR 1919

Succ. n° 1

Madame

~~60949~~ En réponse à votce demande, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai appris la mort

de votre mari Le caporal Genète Guibey  
du 62<sup>e</sup> Régiment Infanterie

par une liste de Français inhulés par les Allemands,  
liste qui m'a été communiquée par M. le Ministre des Affaires Etrangères.

Le décès de ce militaire a été constaté par l'enquête, mais je n'ai reçu aucun acte de décès le concernant.

Mon Administration prend en conséquence toutes dispositions pour soumettre son dossier à l'appréciation du Tribunal compétent en vue d'obtenir un jugement déclaratif de décès.

Dès que la décision de l'autorité judiciaire ne sera parvenue, je ne manquerai pas de vous la communiquer.

n° 224.

Recevez, Madame l'expression de  
mon respect

POUR LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ETAT et PAR SON ORDRE:

Pour l'Intendant Général

Directeur du Service Général des Pensions,  
Le S/Intendant Militaire, Chef du 2<sup>e</sup> Service,

a Yerby Allier

P.O.  
Le Sous- Chef du Bureau.

